



GROUPE NUTRI INC.

**RAPPORT SUR LE TRAVAIL FORCÉ ET
LE TRAVAIL DES ENFANTS**

MAI 2025

TABLE DES MATIÈRES

I. INTRODUCTION.....	3
II. PRÉVENTION ET ATTÉNUATION DES RISQUES DE TRAVAIL FORCÉ ET DE TRAVAIL DES ENFANTS	3
III. NOS ACTIVITÉS COMMERCIALES ET NOS CHÂÎNES D'APPROVISIONNEMENT	4
IV. POLITIQUE ET PROCESSUS DE DILIGENCE RAISONNABLE	5
V. ÉVALUATION ET GESTION DES RISQUES	7
VI. FORMATIONS	7
VII. ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ DE NOTRE APPROCHE.....	8
VIII.APPROBATION ET ATTESTATION	8

I. INTRODUCTION

Ce rapport concerne l'exercice financier se terminant le 28 septembre 2024. Il est publié par Groupe Nutri inc. et ses sociétés affiliées, en conformité avec la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (la « Loi ») en vigueur au Canada.

Les références dans ce rapport à « Groupe Nutri », à « Société », à « nous », à « notre » et à des termes similaires désignent Groupe Nutri inc. et ses sociétés affiliées en général, à une ou plusieurs d'entre elles, ou à ceux et celles qui y travaillent. Les sociétés affiliées de la Société incluses dans la portée de ce rapport sont : Nutri-Œuf inc., Nutri-Œuf St-Hyacinthe inc., Les Œufs Ovale inc., Countryside Farms Ltd., Supreme Egg Products Inc. et Maritime Prime Eggs Inc.

II. PRÉVENTION ET ATTÉNUATION DES RISQUES DE TRAVAIL FORCÉ ET DE TRAVAIL DES ENFANTS

Chez Groupe Nutri, le respect et le bien-être de nos travailleurs, ainsi que la protection de l'environnement et le développement durable sont au cœur de qui nous sommes. À titre d'entreprise responsable, nous n'avons aucune tolérance envers le travail forcé et le travail des enfants au sein de notre organisation ou de notre chaîne d'approvisionnement.

Au cours de notre dernier exercice financier, les mesures que nous avons mises en place pour prévenir et atténuer le risque relatif au recours au travail forcé ou au travail des enfants dans nos activités et chaînes d'approvisionnement se sont concentrées sur l'identification des risques et sur la poursuite de nos bonnes pratiques déjà établies :

- Nous avons complété un exercice de cartographie de nos activités ainsi que de nos chaînes d'approvisionnement afin d'obtenir une meilleure visibilité sur nos fournisseurs et de détecter tout signe potentiel de travail forcé et de travail des enfants.
- Nous avons suivi de près la provenance de tous les œufs utilisés dans nos activités afin d'assurer une compréhension détaillée et continue de notre chaîne d'approvisionnement.
- Nous avons continué d'appliquer nos politiques en matière de responsabilité sociale d'entreprise et d'éthique commerciale.
- Nous avons effectué une collecte systématique de renseignements lors du recrutement de nos travailleurs.

Ce rapport décrit plus en détail ces mesures. Il offre également un aperçu de certaines initiatives que nous entrevoyons en matière de lutte contre le travail forcé et le travail des enfants, tout en nous assurant que toute nouvelle mesure demeure proportionnelle à la nature de notre entreprise et aux risques limités qui la caractérisent.

III. NOS ACTIVITÉS COMMERCIALES ET NOS CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT

Groupe Nutri est reconnu comme l'unique entité canadienne avicole de grande taille appartenant à des producteurs d'œufs locaux et l'un des plus importants classificateurs et transformateurs d'œufs au pays. Grâce à la vision de producteurs-actionnaires ayant décidé de mettre en commun leurs efforts et leurs connaissances du domaine avicole, nous avons su développer un modèle d'affaires unique dans l'industrie des œufs, permettant aux producteurs d'offrir leurs œufs frais à travers différentes régions du Canada.

Chaque année, nous produisons, classifions, transformons et mettons en marché plus de 2,4 milliards d'œufs réguliers, de poules en liberté, biologiques, de spécialité et transformés. Nous mettons en marché des œufs et leurs dérivés selon les plus hauts standards de qualité, d'innovation et de respect.

Groupe Nutri opère des unités d'affaires distinctes basées au Québec, en Ontario, en Nouvelle-Écosse, au Manitoba et en Saskatchewan, en plus de compter environ 500 employés, dont plus de la majorité occupe des fonctions de production.

Nos activités englobent la classification et la transformation des œufs. La classification comprend le nettoyage, le mirage, la pesée, la catégorisation ainsi que l'emballage. La transformation, quant à elle, consiste à produire des mélanges d'œufs liquides et des œufs cuits durs destinés à l'industrie alimentaire.

3.1. Notre chaîne d'approvisionnement

Déterminés à nous conformer aux plus hautes normes en matière de respect et d'intégrité dans la conduite de nos opérations, nous suivons dans la mesure du possible un processus d'approvisionnement équitable en gérant notre chaîne d'approvisionnement de manière efficace, et nous déterminons, évaluons et surveillons les secteurs de notre chaîne pouvant présenter un risque de travail forcé ou de travail des enfants.

Conformément aux exigences de la fédération canadienne des Producteurs d'œufs du Canada et d'Affaires mondiales Canada qui imposent des quotas à l'importation des œufs au Canada, la quasi-totalité des œufs utilisés dans nos activités provient de producteurs canadiens et dans une proportion minime, de fermes situées aux États-Unis.

Les opérations avicoles de nos partenaires d'affaires étant fortement automatisées et leur production étant habituellement linéaire au courant de l'année, leurs employés ne sont généralement pas appelés à effectuer de travail physique intensif.

Nous embauchons des travailleurs étrangers que nous employons pour une période déterminée. Nous nous assurons que ces travailleurs bénéficient des protections offertes par les lois fédérales et provinciales en la matière au Canada. Les travailleurs étrangers que nous employons sont logés par Groupe Nutri et à ce titre, ils doivent signer un corpus de règles de conduite visant à régir le bien-être collectif dans les logements fournis.

Il est impératif pour nous que chacun de nos travailleurs et ceux de nos partenaires d'affaires bénéficient du respect et de l'intégrité que toute personne mérite et en conséquence, nous favorisons le bien-être de nos travailleurs.

Quoique nos importations d'œufs des États-Unis soient mineures, nous privilégions des producteurs importants et bien établis dans le secteur avicole américain, certifiés par le Département de l'Agriculture des États-Unis, porteurs d'une bonne réputation et avec qui nous entretenons des relations d'affaires de longue date. De façon générale, nous nous assurons d'avoir une visibilité constante sur la provenance des produits importés des États-Unis, par le biais d'un exercice de documentation et de traçabilité de la provenance des œufs importés.

En ce qui a trait à notre approvisionnement en emballages et contenants, nous faisons affaire avec des fournisseurs ayant des installations de fabrication au Canada. Les produits chimiques utilisés dans nos activités afin d'assurer le respect des normes sanitaires proviennent d'un seul fournisseur, situé au Canada. La machinerie et les équipements lourds qu'utilise Groupe Nutri dans ses opérations proviennent de trois fournisseurs, situés en Allemagne, en Italie et aux Pays-Bas, alors que les pièces de rechange y étant relatives sont importées des États-Unis ou de l'Europe.

IV. POLITIQUE ET PROCESSUS DE DILIGENCE RAISONNABLE

L'engagement de la Société de protéger les droits de la personne s'appuie sur l'intime conviction de faire ce qui est juste. Nos politiques internes reflètent cet engagement, nos valeurs humaines, ainsi que notre rigueur en matière de conformité aux normes du secteur avicole, alors que nous nous efforçons d'intégrer une conduite responsable dans nos politiques et nos systèmes de gestion.

4.1 Politique sur la responsabilité sociale de l'entreprise

En vertu de notre politique sur la responsabilité sociale de l'entreprise, nous nous engageons à promouvoir des relations d'affaires avec des partenaires qui partagent notre vision en matière de responsabilité sociale de notre entreprise, en démontrant une saine gestion des enjeux environnementaux et sociaux.

Cette politique souligne par ailleurs l'engagement de Groupe Nutri à offrir des conditions de travail concurrentielles, à respecter les droits de la personne, à maintenir de saines pratiques en matière de gouvernance et d'éthique, et à promouvoir de saines pratiques de gestion ainsi que le développement professionnel et social de nos employés.

4.2 Code d'éthique

Notre code d'éthique et de conduite des affaires (le « Code d'éthique ») vise à établir les normes que Groupe Nutri s'engage à respecter dans ses activités à l'égard de ses employés, de ses clients, de ses fournisseurs et de ses partenaires d'affaires commerciaux, ainsi que les attentes de Groupe Nutri à l'égard de ceux-ci. Le Code d'éthique met de l'avant les valeurs fondamentales de la Société, notamment l'intégrité, le respect et la transparence dans les relations d'affaires, tant à l'égard des clients que des partenaires commerciaux et des fournisseurs. Le Code d'éthique prévoit l'engagement par la Société et ses employés de respecter les règlements et lois de chacune des provinces où ils exercent leurs activités.

Le Code d'éthique indique que Groupe Nutri se réserve le droit de résilier ou de ne pas reconduire tout contrat avec un partenaire d'affaires qui omettrait de respecter le code.

Notre politique de signalement, incluse dans notre Code d'éthique, est accessible à toute personne qui aurait connaissance d'une infraction aux dispositions du code. En vertu de cette politique, nous nous engageons à effectuer un traitement rapide et confidentiel de tout signalement ainsi que de n'imposer aucune mesure de représailles envers toute personne ayant signalé de bonne foi une infraction.

Groupe Nutri a également adopté une politique favorisant la sensibilisation, la prévention et la protection contre les situations de violences physiques et psychologiques, en conformité avec notre engagement de maintenir un environnement de travail qui repose sur la confiance et le respect. De plus, Groupe Nutri a amendé son Code d'éthique afin d'y inclure des considérations portant expressément sur le travail forcé et le travail des enfants.

V. ÉVALUATION ET GESTION DES RISQUES

Durant notre dernière année financière, nous avons complété une démarche de cartographie de nos activités et de nos chaînes d'approvisionnement dans le but d'améliorer notre connaissance de nos fournisseurs, de détecter tout indicateur potentiel de travail forcé et de travail des enfants, et de prendre les mesures appropriées pour les prévenir et les éliminer si nécessaire. Dans ce contexte, nous avons effectué un suivi rapproché de l'origine de tous les œufs utilisés dans nos activités, ce qui a contribué à accroître notre visibilité sur notre chaîne d'approvisionnement.

Bien que notre processus de détermination des risques soit à un stade préliminaire, Groupe Nutri évalue que le risque de travail forcé et de travail des enfants dans ses activités et dans celles de ses fournisseurs directs est relativement faible, étant donné que la totalité de nos achats en matières premières provient du Canada et des États-Unis et que notre approvisionnement en équipements de production est effectué depuis l'Europe (Allemagne, Italie et Pays-Bas). Nous sommes toutefois conscients que l'industrie agroalimentaire dans laquelle nous exerçons nos activités peut présenter un certain risque de travail forcé et de travail des enfants. C'est pourquoi nous devons demeurer vigilants.

Au cours du dernier exercice financier, nous n'avons identifié aucun cas de travail forcé ou de travail des enfants dans nos activités ou notre chaîne d'approvisionnement. Par conséquent, nous n'avons pas eu à entreprendre des mesures pour remédier à un cas de travail forcé ou de travail des enfants. Également, jusqu'à présent, aucune perte de revenu pour les familles vulnérables n'a été signalée, causée par des mesures prises pour éliminer l'utilisation du travail forcé ou du travail des enfants dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement.

Si une situation avérée de travail forcé ou de travail des enfants était portée à notre attention, Groupe Nutri prendrait immédiatement des mesures appropriées de remédiation pour y mettre fin et prévenir de telles situations dans l'avenir.

VI. FORMATIONS

Nous n'avons pas encore offert de formation à notre personnel concernant les enjeux spécifiques liés au travail forcé et au travail des enfants. Toutefois, cette formation constitue une priorité et est intégrée à notre plan d'action.

Toutefois, l'ensemble de notre personnel est formé au sujet des politiques de la Société lors de la séance d'intégration ainsi que lors de mises à jour importantes. Nos politiques reflètent nos valeurs et nos engagements, notamment en matière de respect des droits de la personne, ainsi que les comportements que doivent adopter nos employés dans toutes les activités liées à l'exercice de leurs fonctions.

VII. ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ DE NOTRE APPROCHE

Dans la poursuite de nos efforts pour constamment améliorer nos processus et nos pratiques, nous entendons procéder à une réévaluation des risques de travail forcé et de travail des enfants dans nos activités et notre chaîne d'approvisionnement, et nous continuerons à revoir l'efficacité de nos politiques pour nous assurer qu'elles sont adaptées à nos besoins, le tout sur une base annuelle.

À ce jour, nous n'avons toutefois pas mis en place de mesures spécifiques pour évaluer l'efficacité de nos actions visant à prévenir et à réduire les risques de travail forcé et de travail des enfants dans nos activités et au sein de notre chaîne d'approvisionnement.

VIII. APPROBATION ET ATTESTATION

Ce rapport a été approuvé par le conseil d'administration du Groupe Nutri inc. le 14 avril 2025, conformément au sous-paragraphe 11(4)(b)(ii) de la Loi et constitue le rapport de notre groupe pour l'exercice financier se terminant le 28 septembre 2024.

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans le rapport pour les entités énumérées à la première section de ce rapport. À ma connaissance, et après avoir exercé une diligence raisonnable, je confirme que les renseignements contenus dans le rapport sont vrais, exacts et complets à tous les égards importants aux fins de l'application de la Loi, pour l'année de déclaration susmentionnée.

J'ai le pouvoir de lier Groupe Nutri inc.

Claudia Désilets

Présidente du conseil d'administration
Groupe Nutri